

ÉTUDE DE CHOIX DE SITE

L'analyse de choix de site a visé uniquement des sites localisés en Amérique du Nord. La justification du choix de cette région du monde pour l'implantation d'une usine de fabrication d'urée par IFFCO a été motivée principalement par l'abondance et le coût compétitif du gaz naturel en Amérique du Nord (référence section 2.2.4.1 de l'étude d'impact).

Au départ, le processus de recherche et de sélection de site a été mené par Pacific Gateway Energy, maintenant un actionnaire de la coentreprise IFFCO Canada. Au total, 61 sites ont été considérés pour l'implantation d'une usine d'urée. De ces 61 sites, 45 ont été visités et ont été regroupés par région telle que présentée à la section 2.4.1 de l'étude d'impact.

L'analyse, quoique formelle, ne s'est pas transposée par l'émission d'un rapport présentant les résultats.

Dans un premier temps, un exercice de comparaison de site a été réalisé sur les 13 meilleurs sites des régions étudiées. Cette comparaison est présentée dans le document « Site comparison spreadsheet », daté du 30 juillet 2012. À noter que le Nouveau Brunswick et le Texas, bien que mentionnés dans l'étude d'impact, n'ont pas été analysés en profondeur et ces derniers n'apparaissent pas dans le document de comparaison. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, le propriétaire du terrain potentiel n'était finalement pas intéressé à le vendre. Quant au Texas, les prix élevés de l'eau brute constituaient une contrainte importante pour l'implantation du projet. Les sites à l'étude dans ces deux régions ont donc été éliminés très tôt dans le processus de sélection.

Par la suite, le meilleur site de chacune des régions toujours à l'étude a été classé via une matrice d'évaluation utilisant une liste de critères ainsi que des facteurs de pondération selon une méthodologie inspirée de la méthode Kepner Tregoe. Les résultats sont donc exprimés sous la forme d'un pointage pour chacun des sites permettant de les classer. La matrice est présentée dans le document « Site ranking spreadsheet ».

Le contenu de cette analyse est hautement stratégique et pourrait conférer un avantage concurrentiel à un compétiteur.

La liste des critères présentés à la page 2-16, section 2.4.1 de l'étude d'impact est la suivante :

- le zonage actuel ;
- l'achat de terrains et les taxes ;
- les droits et taxes à l'importation et à l'exportation ;
- l'accès par voie portuaire ou ferroviaire ;

- la disponibilité et la fiabilité du gaz naturel ;
- les infrastructures industrielles, y compris la disponibilité de l'électricité ;
- le coût de la main-d'œuvre ;
- l'expertise technique pour la fabrication de l'engrais ;
- le processus d'acquisition de permis d'exploitation ;
- les risques climatiques ;
- la proximité des populations ; et
- les dispositions en vigueur en matière de responsabilité environnementale.

Après cette analyse formelle, le choix du Québec, et plus particulièrement celui de Bécancour, s'est imposé en raison des partenariats avec Investissement Québec et La Coop fédérée. Cette dernière, en plus d'investir dans le projet, offre son réseau de distribution déjà en place pour le marché du nord-est de l'Amérique, ce qui confère au site du Québec un avantage de premier plan par rapport aux autres sites. Rappelons finalement que La Coop fédérée et IFFCO partagent les valeurs du mouvement coopératif.